

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	20
En exercice :	20
Présents :	14
Absents :	6
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux milles dix-sept et onze janvier à dix-neuf heures trente minutes.
Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3/01/2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, MM. ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, CODEX Joël, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Excusés : Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. BERGER Charles.

Mme GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme. NARDINI Christèle.

Mme. PEYSSON Christie Donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles.

M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à Mme. NATHALIE Marchant.

Mme. LANZONI Noël donne pouvoir à M. ANGELIER Fabrice.

M. SPELLANI Clément donne pouvoir à BRODSKIS Anne.

M. RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

Objet : Nomination de deux délégués de la CLECT pour la commune d'ARBOYS EN BUGEY à partir du 1^{er} janvier 2017 pour la CLECT BUGEY SUD et CC Valromey suite à la loi du 8 novembre 2016, tendant à permettre le maintien des communes associées.

Le Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 aout 2015 nous a obligé à n'avoir qu'un seul délégué communautaire sur la commune nouvelle d'ARBOYS EN BUGEY, alors que la loi du 15 mars des communes nouvelles devait garder les représentants communautaires des communes historiques jusqu'à la fin du mandat en 2020, nous avons débattu le 2 décembre pour 1 seul délégué pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Le Maire propose d'abroger cette délibération n°D2016-12-04 . Une nouvelle loi du 8 novembre 2016 et un arrêté préfectoral du 19 décembre, tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création de commune nouvelle. Cette nouvelle loi nous impose d'avoir un conseiller communautaire nommer dans l'ordre du tableau, étant démissionnaire de son poste de Vice-Président communautaire le maire ne peut plus être nommé délégué communautaire jusqu'à la fin du mandat, dans l'ordre du tableau c'est le 2^{ème} adjoint M. RIERA Michel Charles qui devient conseiller communautaire.

De fait il faut autant de délégué pour la CLECT que de délégué communautaire, c'est pourquoi nous délibérons pour nommer 2 délégués à cet organisme.

Le Maire propose M. BERGER Charles et M. VUILLEROD René pour ces postes.

Le conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur Le Maire

Messieurs BERGER Charles et VUILLEROD René sont nommés délégués de la CLECT pour ARBOYS EN BUGEY

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
BERGER Charles

